

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 7

Rubrik: Dans les organisations syndicales suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Zurich et Berne viennent en tête; Bâle, qui était au deuxième rang en 1920, a passablement reculé. Saint-Gall et Winterthour sont situés bien au-dessous de la Suisse centrale, et notamment Lucerne qui, chaque année, figure au dernier rang avec une différence progressive.

Dans les industries suivantes, les indications de salaires font tellement défaut, qu'il n'y a que quelques professions qui purent être prises en considération pour cette statistique. Malgré cela, nous n'hésitons pas à les donner ici, en pensant qu'un aperçu sur les conditions de salaire, si insuffisant soit-il, vaut toujours mieux que rien du tout.

Concernant la classification des professions d'après les différentes industries, nous nous basons sur celle établie officiellement, quoiqu'elle ne corresponde pas toujours avec les conditions de nos organisations syndicales.



Economie publique

Chambre cantonale du commerce, de l'industrie et du travail du canton de Neuchâtel. Le rapport pour l'exercice de 1923 constate avec une grande satisfaction la renaissance de l'activité. Il signale avec non moins de plaisir l'action utile des agents consulaires de la Suisse qui deviennent, pour la plupart, des collaborateurs précieux par le sérieux et l'abondance de leur documentation et de leur capacité.

Le rapport s'élève contre la baisse des prix, à laquelle se sont livrés inconsidérément les fabricants d'horlogerie sitôt la reprise des affaires engagées. Il regrette que l'on n'y ait pas mis fin plus vite (comme le demandait la F. O. M. H. Réd.), sous prétexte qu'il fallait d'abord constituer la Fédération patronale afin de donner plus de cohésion aux mesures générales préconisées par ses promoteurs. « Produire dans les meilleures conditions possibles pour donner confiance à l'acheteur, le séduire, le stimuler, c'est bien; mais vendre à vil prix ne rime à rien », dit avec raison le rapporteur. Il pense également que le développement pris par les petits ateliers de terminages, à la faveur de la crise, ne durera pas. La hausse sur les prix de vente avec la réadaptation des salaires comme corollaire obligé, faite d'entente entre organisations patronales et ouvrières sur la base d'une uniformisation aussi étendue que possible, contribueront à les ramener à des proportions plus modestes. La place plus importante que l'on donne à la bienfaisance nécessitera une main-d'œuvre toujours plus qualifiée.

La Chambre plénière s'est réunie deux fois en 1923. Le bureau a tenu cinq séances, et 11 séances de commissions diverses furent convoquées. La question du chômage et le projet de restauration de l'industrie horlogère présenté par le cartel syndical neuchâtelois furent les principaux sujets traités dans ces séances. Le bureau et le secrétaire général de la Chambre se sont occupés d'une foule de questions touchant aux domaines du commerce et de l'industrie, enquêtes, requêtes, préavis, recouvrements à l'étranger, etc. La Chambre est intervenue dans 96 litiges commerciaux.

Les recours en matière d'assistance-chômage furent de 3248 en 1921, de 1998 en 1922 et 484 l'an dernier pour le canton de Neuchâtel. Le siège central (La Chaux-de-Fonds) a délivré 12,316 certificats d'origine et 7019 attestations; l'office-succursale (Neuchâtel) 6780 et 1044 documents divers.

Les dépenses se sont élevées à fr. 100,783.34 (en 1922 fr. 112,259.44), les recettes à fr. 45,062.40 (en 1922 fr. 40,936.16).

Dans les organisations syndicales suisses

Cartel syndical d'Argovie. Nous relevons ce qui suit du rapport annuel du cartel syndical argovien en 1923. Le comité du cartel a eu beaucoup à faire durant cette période, notamment pour le chômage, la lutte contre la prolongation de la durée du travail et la baisse des salaires. Un chapitre spécial traite de la politique sociale et de la protection ouvrière; une statistique des entreprises ayant obtenu une autorisation de prolonger la durée du travail sur la base de l'article 41 de la loi sur les fabriques, renseigne sur le nombre d'autorisations accordées. La loi sur les apprentissages, entrée en vigueur le 1er janvier 1923, ne répondit pas à ce que l'on attendait. Les dispositions légales furent appliquées par trop arbitrairement par le gouvernement cantonal. Le rapport s'étend ensuite sur l'activité du cartel dans le domaine de la coopération, des assurances-accidents et de l'assistance, appui juridique et sur les mouvements engagés dans le canton.

2896 personnes demandèrent des renseignements au secrétariat, dont 1626 organisées et 1270 non organisées. Ces renseignements concernèrent le contrat de travail (755), les accidents (704), questions juridiques (754), questions générales (680).

Cartel syndical de Zurich. Le rapport annuel pour 1923 paraît en 64 pages. Il donne la composition du comité et renseigne sur son activité et sur celle du secrétariat dans les divers domaines syndicaux, ainsi que sur l'organisation de l'aide aux enfants d'Allemagne, le travail d'éducation, l'assistance-chômage, etc.

La deuxième partie du rapport s'exprime sur l'activité des syndicats affiliés et sur leur situation, en complétant ces renseignements par des tableaux statistiques sur la durée du travail et les salaires payés sur la place de Zurich. A la fin de 1922, le cartel syndical de Zurich comprenait 28 sections avec 13,639 membres, et à la fin de 1923, 27 sections avec 12,923 membres. Des augmentations de membres furent enregistrées dans le bois et bâtiment (686), personnel de théâtre (11), personnel des services publics (22), ouvriers du papier (41), ouvriers de la pierre (35), ouvriers du téléphone et télégraphe (8). Toutes les autres sections syndicales virent leur effectif diminuer. Les plus grandes pertes furent enregistrées par les ouvriers du textile (568) et le commerce, transports et alimentation (373).

Des renseignements juridiques furent donnés durant cet exercice à 4311 clients, dont 1996 organisés et 2191 non organisés. Le secrétariat reçut 124 missions à remplir de la part d'organisations syndicales. Le nombre des audiences se chiffra par 14,838, dont 4706 concernaient des questions de salaire, 3029 des congédiements, 1379 des revendications diverses et 1004 l'assistance chômage.

Les comptes annuels accusent, avec aux recettes fr. 43,574.—, un solde actif de fr. 2630.—.

Le rapport contient en annexe un coup d'œil rétrospectif sur les 25 ans d'activité de la Chambre de travail, qui est complété par des tableaux statistiques intéressants.

Secrétariat de l'Oberland zurichois. En 1923, 4635 personnes demandèrent des renseignements juridiques au dit secrétariat; 2140 étaient organisées et 2513 non organisées. La liquidation des cas pendants nécessitèrent 13,440 audiences, dont 12,738 concernaient le droit civil et 702 le droit pénal.

Par l'entremise du secrétariat, une somme de fr. 34,037.— fut reçue pour cas litigieux en faveur de ces clients.

La caisse du secrétariat boucle par un déficit d'exercice de fr. 745.—. Les recettes totales furent de fr. 14,477.—. A la fin de 1923, l'association du secrétariat comprenait 18 sections avec 1100 membres.

Employés postaux. Le rapport pour 1923 de la Fédération suisse des employés des postes vient de paraître. Nous en relevons ce qui suit:

Le nombre des sections est de 47. Il était de 48 l'année dernière, la petite section de Fürstenland ayant fusionné avec celle de St-Gall. La fédération, qui comptait, en novembre 1922, un effectif de 7990 membres en service actif, n'en possède plus, au 31 décembre 1923, que 7344. Le nombre des membres pensionnés a, par contre, atteint le chiffre de 560 au 31 décembre 1923, au lieu de 440 en novembre 1922. La propagande intense faite depuis peu en Suisse romande également par les jaunes (chrétiens-sociaux), n'a obtenu qu'un piètre résultat. La proportion des employés postaux et postillons groupés dans la Fédération suisse des employés des postes est restée la même que l'année dernière, c'est-à-dire le 93,3 % de tout le personnel de ces catégories en service actif.

Le total des recettes s'est élevé, en 1923, à fr. 52,143.75 et les dépenses à fr. 53,367.55, c'est-à-dire un excédent de dépenses de fr. 1223.80.

Pour la grève des ouvriers sur bois, il a été recueilli parmi les membres de la fédération fr. 3627.50. Le fonds de réserve se monte à fr. 54,883.—. Trente et une demandes de secours ont été accordées pour une somme totale de fr. 3425.—. Quatre cas d'assistance judiciaire ont eu de bons résultats; il a été dépensé dans ce but fr. 234.50.

La fortune totale de la fédération, soit: caisse centrale, caisse de secours, fonds de réserve, caisse de prêts et inventaires réunis, se monte à fr. 138,552.89. Le comité central a été transféré à Berne, après avoir été six ans à Lausanne.



Etranger

Colombie. Le congrès national du Syndicat central ouvrier s'est réuni à Bogoda le 1^{er} mai 1924. Les principales questions à l'ordre du jour du congrès étaient les suivantes: extension et réglementation de la journée de huit heures; bureaux de consultations juridiques gratuites pour les ouvriers; assurances sur la vie et sur les accidents; caisse d'épargne; cliniques ouvrières; protection de la femme; salaire et émigration. B. I. T.

Hollande. Nous publions les renseignements suivants dans le rapport annuel pour 1922/23 de la Centrale syndicale néerlandaise:

Au 1^{er} janvier 1922, la Confédération des syndicats néerlandais comprenait 29 fédérations avec un effectif total de 217,348 membres, et au 1^{er} janvier 1924, 26 fédérations avec 179,929 membres. Cet effectif recula en 1922 de 20,628 et en 1923 de 16,719 membres. La diminution de trois fédérations porte sur la dissolution de l'Union néerlandaise des domestiques et de la Fédération des employés de spectacles et théâtres et la radiation de l'Union néerlandaise des travailleurs de la terre. Le nombre des unions locales augmenta de deux unités pour atteindre le chiffre de 48. Les organisations affiliées ont dépensé, en 1922, environ 1,150,000 florins pour grèves et lock-outs, contre 900,000 florins en 1923. Le fonds de grève de la Confédération syndicale néerlandaise, qui s'élevait, au 1^{er} janvier, à 588,016 florins, paya, en 1923, environ 300,000 florins en secours. Au 1^{er} janvier 1923, la fortune de toutes les organisations ascendait à 6,200,000 florins, au 1^{er} janvier dernier à 6,500,000 florins. La Confédération a payé, en 1922, environ 6 millions de florins de secours, en 1923, 3,830,000.

Panama. La Fédération ouvrière du Panama a tenu son second congrès national. Le président de la fédération déclara que si l'on compare la situation des ouvriers du Panama à celle des travailleurs des autres pays, on arrive à la conclusion qu'il y a encore beaucoup à faire en faveur du prolétariat de cette république. Il préconisa la création d'écoles professionnelles du soir, ainsi que la nécessité de jeter les bases d'une véritable législation sociale. Le chef du bureau du travail fit un exposé des questions sociales soulevées par l'après-guerre. Il s'est exprimé en termes élogieux à l'égard du Bureau international du travail. Il rappela que l'Office du travail, créé en 1923 à Panama, constitue la réalisation d'une des plus importantes revendications de la fédération ouvrière.

Le congrès vota une résolution demandant l'établissement d'un salaire minimum. Une commission devra élaborer un projet sur les conditions de vie et de travail des femmes; une autre commission étudiera les moyens propres à développer l'industrie nationale. Enfin, la fédération devra prélever une partie des cotisations des associations affiliées pour créer un fonds de résistance.

Les associations des boulangers, pâtisseries et confiseurs devront rédiger un projet de loi réglementant le travail dans les boulangeries, projet qui sera soumis à l'assemblée nationale de septembre 1924.



Situation du chômage à fin juin 1924

Industries	Chômeurs		Secours
	totaux	partiels	
Alimentation et boissons	267	39	25
Vêtement et cuir	274	601	4
Bâtiment et peinture	1,791	22	—
Bois et verre	223	—	—
Textile	1,513	3,112	245
Arts graphiques et papier	370	—	20
Métallurgie, électricité	1,173	309	105
Horlogerie, bijouterie	520	25	280
Commerce	1,318	12	172
Hôtels, cafés, pensions	692	—	—
Autres professions	1,831	738	33
Personnel sans connaiss. prof.	3,646	130	151
Total pour la Suisse	13,618	4,988	1,035
Total février 1924	27,120	11,985	5,135
» décembre 1923	26,873	12,800	4,414
» octobre 1923	24,013	14,662	3,397
» août 1923	22,554	13,507	3,655
» juin 1923	25,583	13,585	4,979
» mai 1923	30,288	15,640	7,900
» avril 1923	35,512	17,767	11,015
» février 1923	52,734	21,791	21,856
» décembre 1922	53,463	20,429	21,420
» octobre 1922	48,218	21,585	16,581
» août 1922	51,789	25,538	16,467
» juin 1922	59,456	30,629	23,242
» avril 1922	81,868	39,249	41,013
» février 1922	99,541	46,701	56,057
» décembre 1921	88,967	53,970	47,367
» octobre 1921	74,238	59,835	39,072
» août 1921	63,182	74,309	33,782
» juin 1921	54,650	80,037	31,276
» avril 1921	47,949	95,374	27,280
» février 1921	41,549	84,653	20,098
» décembre 1920	17,623	47,636	6,045